



Compte-rendu du conseil métropolitain du jeudi 08 novembre 2018

Mme Célia GEORGES; désignée secrétaire de séance effectue l'appel nominal.

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, Mme Colette FABRON, M. Alain FRERE, Mme Gisèle KRUPPERT, M. Gérard MANFREDI, M. Xavier BECK, M. Jean-Michel SEMPÈRE, M. Joseph SEGURA, M. Charles SCIBETTA, Mme Françoise MONIER, M. Jean-Paul DALMASSO, M. Jean THAON, M. Christophe TROJANI, M. Fernand BLANCHI, M. Paul BURRO, M. Bernard ASSO, Mme Janine GILLETTA, M. Philippe PRADAL, M. Christian TORDO, M. Rudy SALLES, M. Jean-Marie BOGINI, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Véronique PAQUIS, M. Antoine VERAN, M. Roger ROUX, Mme Pascale GUIT, M. Stéphane CHERKI, M. Alexandre FERRETTI, M. Jean-François DIETERICH, M. Henri GIUGE, Mme Paule BECQUAERT, M. Jean-Paul FABRE, M. Jean-Marie AUDOLI, Mme Martine BARENGO-FERRIER, M. Roger MARIA, M. Pierre-Paul DANNA, M. René CLINCHARD, M. Jean-Michel MAUREL, Mme Murielle MOLINARI, M. Claude GUIGO, Mme Christelle D'INTORNI, M. Angelin BUERCH, M. Gérard STEPPEL, Mme Maty DIOUF, Mme Nadia LEVI, Mme Joëlle MARTINAUX, Mme Nicole MERLINO-MANZINO, Mme Martine OUAKNINE, M. Olivier GUERIN, M. Jacques DEJEANDILE, M. Loïc DOMBREVAL, M. Hervé SPIELMANN, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Emile TORNATORE, M. Patrick ALLEMAND, Mme Dominique BOY-MOTTARD, M. Marc-André DOMERGUE, M. Benoit KANDEL, Mme Martine MARTINON, M. Gaël NOFRI, M. Maurice ALBERTI, Mme Andrée ALZIARI-NEGRE, M. Bernard BAUDIN, M. Gérard BAUDOUX, Mme Micheline BAUS, Mme Emmanuelle BIHAR, Mme Marine BRENIER, M. André CHAUVET, Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI, M. José COBOS, Mme Denise FABRE, Mme Pascale FERRALIS, Mme Laurence NAVALESI, M. Jean-Michel GALY, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Catherine MOREAU, M. Richard PAPAZIAN, Mme Marie-Dominique RAMEL, Mme Agnès RAMPAL, M. Olivier ROBAUT, M. Philippe ROSSINI, M. Robert ROUX, Mme Anne-Laure RUBI, M. Gilles VEISSIERE, M. Auguste VEROLA, Mme Marcelle CHANVILLARD, Mme Marie-Madeleine CORBIERE, M. Patrick GUEVEL, Mme Corinne GUIDON, Mme Christine JACQUOT, M. Richard LEMAN, Mme Brigitte LIZEE-JUAN, M. Marcel VAIANI, M. Michel MONTAGNAC, M. Simon PEGURIER, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Marie-Christine ARNAUTU, M. Guillaume ARAL, M. Benoit KANDEL, Mme Liliane CARREAU, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Christine DOREJO, Mme Célia GEORGES, M. Gérard VANDERBORCK, Mme Patricia DEMAS, M. Bernard CORTES représenté par M. Thierry VINSOT.

Etaient absents ou excusés : M. Joseph CALZA, M. Henri REVEL, M. Honoré COLOMAS a donné pouvoir à Madame Isabelle BRES, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à M. Philippe PRADAL, Mme Josiane BORGOGNO a donné pouvoir à M. Xavier BECK (de la 0.4 à la 21.28), Mme Claude BRUN a donné pouvoir à Mme Patricia DEMAS (de la 0.4 à la 0.1), M. Philip BRUNO a donné pouvoir à M. René CLINCHARD, Mme Amélie DOGLIANI a donné pouvoir à M. Robert ROUX, Mme Hélène FABRIS a donné pouvoir à Mme Denise FABRE, M. Jean-Luc GAGLILOLO a donné pouvoir à Mme Martine OUAKNINE (de la 0.4 à la 1.1 et de la 55.1 à la fin), Mme Danielle HEBERT a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA (de la 0.4 à la 0.1), M. Jean-Pierre ISSAUTIER a donné pouvoir à Mme Colette FABRON, Mme Marie-Christine LEPAGNOT a donné pouvoir à M. Charles SCIBETTA (de la 0.4 à la 21.10), M. Richard LIONS a donné pouvoir à M. Roger MARIA (de la 0.4 à la 26.3), Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO a donné pouvoir à M. Philippe ROSSINI (de la 0.4 à la 23.2) et à Jean-Marc GIAUME (de la 21.1 à la fin), Mme Anne SATTONNET a donné pouvoir à M. Simon PEGURIER, M. Philippe SOUSSI a donné pouvoir à Mme Catherine MOREAU, M. Jean-François SPINELLI a donné pouvoir à M. Alain FRERE (de la 0.4 à la 21.28), M. Olivier BETTATI a donné pouvoir à M. Benoit KANDEL, M. Paul CUTURELLO a donné pouvoir à M. Patrick ALLEMAND,.

Etaient absents ou excusés en cours de séance : M. Bernard ASSO a donné pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI (à la 55.1 et de la 0.2 à la fin), M. Christophe TROJANI a donné pouvoir à M. Roger ROUX (de la 0.1 à la 26.5 et de la 26. 4 à la fin), M. Jean THAON a donné pouvoir à M. Paul BURRO (de la 0.3 à la 21.31), M. Gérard MANFREDI a donné pouvoir à M. Jean THAON (de la 21.1 à la 21.28 et de la 17.1 à la 26.5), M. Joseph SEGURA a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD (de la 0.2 à la fin), M. Jean-Michel MAUREL a donné pouvoir à M. Gérard STEPPEL (de la 0.2 à la fin), M. Henri GIUGE a donné pouvoir à Mme Christelle D'INTORNI (de la 21.1 à la 26.3), M. Alexandre FERRETTI a donné pouvoir à M. Jean-Paul FABRE (de la 21.1 à la 1.2), Mme Patricia DEMAS a donné pouvoir à M. Pierre-Paul DANNA (de la 0.2 à la fin), M. Fernand BLANCHI a donné pouvoir à M. Angelin BUERCH (de la 1.2 à la fin), M. Maurice ALBERTI a donné pouvoir à Mme Martine MARTINON (de la 28.1 à la 23.2 et de la 0.2 à la fin), M. Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à M. Bernard BAUDIN (de la 21.1 à la 21.31), M. Loïc DOMBREVAL a donné pouvoir à Jean-Michel SEMPERE (de la 0.4 à la 23.2 et de la 1.2 à la 21.31), M. Richard LEMAN a donné pouvoir à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM (de la 0.2 à la fin), Mme Brigitte LIZEE-JUAN a donné pouvoir à M. Marcel VAÏANI (de la 26.1 à la fin), M. Franck MARTIN a donné pouvoir à Mme Françoise MONIER (de la 0.2 à la fin), M. Michel MONTAGNAC a donné pouvoir à M. Louis NEGRE (de la 0.3 à la fin), Mme Agnès RAMPAL a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique RAMEL (de la 21.1 à la 30.1), M. Philippe ROSSINI a donné pouvoir à Nicole MERLINO-MANZINO (de la 21.1 à la fin), M. Jean-Marie AUDOLI (de la 0.2 à la fin), M. Guillaume ARAL (de la 0.2 à la fin), Mme Marie-Christine ARNAUTU (de la 21.13 à la 21.28 et de la 17. 1 à la fin), M. Bernard BAUDIN (de la 17.1 à la fin), M. Gérard BAUDOUX (de la 17.1 à la fin),Mme Micheline BAUS (de la 0.2 à la 26.3), M. Xavier BECK (de la 0.1 à la fin), Mme Josiane BORGOGNO (de la 0.1 à la fin),Mme Claude BRUN (de la 0.2 à la fin), Mme Catherine CHAVEPEYRE-LUCCIONI (de la 0.4 à la 23.2), M. André CHAUVET (de la 0.1 à la fin), M. Jean-Marie BOGINI (à la 0.2)M. Stéphane CHERKI (de la 0.1 à la fin),Mme Christelle D'INTORNI (de la 1.2 à la fin), Mme Amélie DOGLIANI (de la 0.2 à la 26.3), M. Robert ROUX (de la 0.2 à la 26.3),M. Marc-André DOMERGUE (de la 0.2 à la fin), Mme Christine DOREJO (de la 21.11 à la 21.28), M. Jean-Paul FABRE (de la 1.2 à la fin), M. Alexandre FERRETTI (de la 1.2 à la fin),M. Jean-Luc GAGLILOLO (à la 28.1et à la 28.10), M. Henri GIUGE (de la 1.2 à la fin), Mme Corinne GUIDON (à la 0.2), M. Claude GUIGO (à la 55.1), Mme Danielle HEBERT (de la 0.2 à la fin), Mme Marie-Christine LEPAGNOT (de la 21.11 à la fin), M. Richard LIONS (de la 1.2 à la fin), Mme Brigitte LIZEE-JUAN (de la 0.2 à la 1.3), M. Gérard MANFREDI (de la 0.3 à la 21.31), M. Roger MARIA (de la 1.2 à la fin), M. Louis NEGRE (à la 0.2), M. Gaël NOFRI (de la 0.1 à la .0.3), Mme Martine OUAKNINE (à la 28.1 et à la 28.10), M. Hervé PAUL (de la 28.6 à la fin), Mme Marie-Dominique RAMEL (de la 28.6 à la fin), Mme Agnès RAMPAL (de la 28.6 à la fin), M. Roger ROUX (de la 28.6 à la 45.1), M. Christophe TROJANI (de la 28.6 à la 45.1),M. Jean-François DIETERICH (de la 28.6 à la 45.1), M. Olivier ROBAUT (de la 0.4 à la 1.1 et de la 21.1 à la 0.2), Mme Anne-Laure RUBI (de la 0.3 à la 1.3), M. Rudy SALLES (de la 0.1 à la 26.3), M. Charles SCIBETTA (de la 21.11 à la fin), M. Hervé SPIELMANN (à la 0.2), M. Jean-François SPINELLI (de la 0.1 à la fin), M. Alain FRERE (de la 0.1 à la fin),M. Christian TORDO (de la 1.2 à la 21.31), M. Emile TORNATORE (à la 0.2), M. Marcel VAÏANI (de la 0.2 à la 1.3), M. Antoine VERAN (de la 21.1 à la fin), Mme Célia GEORGES (de la 0.1 à la fin), M. Auguste VEROLA (de la 17.1 à la fin), M. Gilles VEISSIERE (de la 0.2 à la 26.3)

Le compte-rendu et le procès-verbal du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président propose en début de séance de rattacher la délibération n°28.10. A l'unanimité la délibération est rattachée.

Les délibérations ont été présentées selon l'ordre suivant :

- Matin : 0.4-1.1-28.1-28.10-55.1-62.1-23.2
- Après-midi : 21.1 à 21.28-0.1 à 0.3-1.3-26.1 à 26.3-1.2-21.29 à 21.31-17.1-28.4-75.1-17.2-28.3-26.5-30.1-28.6 à 28.7-61.1-28.2-28.5-28.9-45.1-26.4-21.32-56.2-56.1-27.1 à 27.2-58.1-26.6-23.1-28.8-58.2

Au cours de cette séance, le conseil s'est prononcé sur les dossiers suivants :

Dossiers rapportés par Monsieur Christian ESTROSI – Président

0.1 Signature du Pacte Finance-Climat.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU et Gérard VANDERBORCK qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL et Marc-André DOMERGUE qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur pour un Pacte Finance-Climat,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer le Pacte ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

0.2 Lancement de la plateforme web d'appel à projets citoyens et associatifs "#Masolutionpourleclimat".

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- décide le lancement de la plateforme web d'appel à projets citoyens et associatifs *#masolutionpourleclimat*,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

0.3 Information du Conseil métropolitain sur les projets européens portés la Métropole Nice Côte d'Azur en matière d'environnement.

Le conseil métropolitain :

- prend acte de l'implication de la Métropole Nice Côte d'Azur dans de nombreux projets européens en matière d'environnement,
- soutient la stratégie mise en place en vue de la future période de programmation des fonds européens (2021-2027).

0.4 Secours exceptionnel pour l'aide aux Communes sinistrées du Département de l'Aude à la suite des intempéries des 14 et 15 octobre 2018.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- autorise l'octroi par la Métropole Nice Côte d'Azur, d'un secours exceptionnel d'un montant de 100 000 €, au profit du département de l'Aude, à destination des communes sinistrées par les intempéries des 14 et 15 octobre 2018,
- impute la dépense sur le chapitre 65, compte 65133, fonction 120000, code service HG.

Dossiers rapportés par Monsieur Louis NEGRE – Président délégué

1.1 Compte-rendu des attributions exercées par l'organe délibérant :

- **Décisions du Président,**
- **Avenants et marchés n'ayant pas fait l'objet de décision.**

Le conseil métropolitain :

- prend acte des :
 - marchés formalisés notifiés entre le 3 août et le 28 septembre 2018,
 - MAPA supérieurs à 25 000 € notifiés entre le 26 juillet et le 21 septembre 2018,
 - MAPA dispensés de publicité UGAP notifiés entre le 27 juillet et le 19 septembre 2018,
 - avenants notifiés entre le 6 août et le 3 octobre 2018, n'ayant pas fait l'objet de décision dont les listes sont annexées à la présente délibération,
 - groupements de commandes lancés entre le 6 novembre 2017 et le 12 octobre 2018
- prend acte des 90 décisions prises par le président entre le 6 juin et le 8 octobre 2018.

1.2 Engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur pour un plan vélo métropolitain.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve l'engagement de la Métropole en faveur du développement d'un Plan Vélo permettant l'usage du vélo en tous lieux de la Métropole et répondant aux orientations suivantes :
 - développer et sécuriser le réseau cyclable sur le territoire métropolitain,
 - connecter les réseaux existants en proposant des aménagements cyclables structurants,
 - promouvoir la pratique du vélo, la diversification de l'offre notamment du vélo à assistance électrique, pour favoriser l'intermodalité avec les transports en commun,
 - créer et sécuriser de nouvelles places de stationnement pour les vélos,
 - favoriser le déploiement d'un ensemble de services liés à l'accompagnement de la pratique du vélo,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer les actes afférents ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

1.3 Expérimentation pour la mise en œuvre d'une Zone à Faible Emission à l'échelle métropolitaine.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le lancement d'une expérimentation sur la modulation des conditions de transport et de circulation des poids lourds sur la Promenade des Anglais,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à demander au Gouvernement la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de contrôle automatisé des infractions, par la technologie LAPI,
- approuve le lancement d'une réflexion sur l'élaboration d'une Zone à Faible Emission à l'échelle métropolitaine,

- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Paul BURRO – Vice-président

17.1 Plan de reconquête de la nature et de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- lance le plan de « reconquête de la nature et de la biodiversité » sur le territoire métropolitain,
- met en place un observatoire de reconquête de la nature et de la biodiversité sur le territoire métropolitain,
- candidate à la démarche nationale « territoire engagé pour la nature »,
- autorise la Métropole à demander une subvention à l'Agence Française pour la Biodiversité pour la réalisation d'un Atlas métropolitain de la biodiversité,
- autorise la Métropole Nice Côte d'Azur à devenir membre associé au sein du Comité syndical de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, invité à siéger au Comité syndical. Il peut être invité à s'exprimer sur les sujets et décisions mises à l'ordre du jour par la Présidente du Comité syndical. Il ne prend pas part aux délibérations et aux votes.

17.2 Mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve :
 - la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine « biodiversité et pollution lumineuse » sur le territoire métropolitain, afin de diminuer la pollution lumineuse au niveau des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité ;
 - la définition d'une trame noire à l'échelle de la Métropole ;
 - la mise en place des quartiers « pilote » sur le thème de la biodiversité et de la pollution lumineuse sur la ville de Nice et sur les communes de la métropole présentant un enjeu pour la biodiversité ;
 - le renforcement de l'accompagnement de la Métropole auprès des communes.
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à solliciter des partenariats et des aides financières pour la mise en œuvre de la délibération, notamment auprès de l'Union européenne, l'Etat, l'Agence française pour la biodiversité, l'ADEME, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Philippe PRADAL – Président de la commission finances, ressources humaines et transport

21.1 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget principal.

*Marie-Christine ARNAUTU et Gérard VANDERBORCK
retirent les amendements n° 1 et n°2 déposés*

Vote de l'amendement n°3 :

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES, Guillaume ARAL, Benoît KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI) et Marc-André DOMERGUE qui votent pour, l'amendement est rejeté.

Vote de la délibération :

A la majorité absolue à l'exception de Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL, Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Xavier BECK (pouvoir Josiane BORGOGNO), Christelle D'INTORNI (pouvoir Henri GIUGE), Auguste VEROLA, Simon PEGURIER (pouvoir Anne SATTONNET) et Martine BARENGO-FERRIER qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget principal, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, et commenté dans le rapport de présentation joint à la délibération,
- autorise Monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.2 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe des Transports.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe des transports, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise la constitution d'une provision relative à une commission de dédit sur emprunt non mobilisé, à hauteur de 500.000 €,
- autorise la reprise de provisions relatives aux contentieux de travaux sur la ligne 1 du tramway, à hauteur de 1.606.169 €,
- autorise monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.3 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de l'Eau.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Célia GEORGES, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de l'eau, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.4 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables, et commenté dans le rapport de présentation joint à la délibération,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.5 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe des Parcs de Stationnement.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe des parcs de stationnement, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.6 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe des Activités Portuaires.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe des activités portuaires, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.7 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.8 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de la régie du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la régie du centre de formation d'apprentis de la Métropole, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.9 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la régie des MIN d'Azur, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables,
- autorise la constitution d'une provision pour dépréciations des actifs circulants à hauteur de 90.000 €,
- autorise la reprise d'une provision pour dépréciation des actifs circulants à hauteur de 230.000€,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.10 Budget primitif - Exercice 2019 - Budget annexe de Nice Méridia.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Christine DOREJO, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de Nice Méridia, tel qu'il ressort du document budgétaire élaboré dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

21.11 Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe des transports.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le principe de la participation du budget principal de la Métropole à l'équilibre du budget annexe des transports pour l'exercice 2019,
- approuve le mode de calcul de la participation du budget principal déterminé par la différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le budget annexe des transports,
- approuve le versement de cette participation en fin d'exercice,
- décide d'imputer les crédits correspondants :
 - 91 340 000 € en dépense de la section de fonctionnement du budget principal, au compte 6573641, fonction 01, code service FA,

- 91 340 000 € en recette de la section de fonctionnement du budget annexe des transports, au compte 748, code service FA,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.12 Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe des parcs de stationnement.

A la majorité absolue à l'exception de Marie-Christine ARNAUTU, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le principe de la participation du budget principal de la Métropole à l'équilibre du budget annexe des parcs de stationnement pour l'exercice 2019, pour un montant maximum de 2.000.000 €,
- approuve le mode de calcul de la participation du budget principal déterminée par la différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au budget annexe des parcs de stationnement,
- approuve le versement de cette participation en fin d'exercice,
- décide d'imputer les crédits correspondants :
 - 2 000 000 € en dépense de la section de fonctionnement du budget principal, au compte 6573641, fonction 01, code service FA,
 - 2.000.000 € en recette de la section de fonctionnement du budget annexe des parcs de stationnement, au compte 74,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.13 Création, ajustement et rephasage des autorisations de programme - Création de chapitres opérations - Exercice 2019 - Budget principal.

A la majorité absolue à l'exception de Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Gérard VANDERBORCK, Célia GEORGES et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve la création, l'ajustement et le rephasage des autorisations de programmes ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget principal de la Métropole, tel que figurant dans l'annexe 1,
- approuve la création, à compter de l'exercice 2019, de chapitre opérations associés aux AP/CP en section d'investissement, tel que figurant dans l'annexe 2.

21.14 Rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe des Transports.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le rephasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe des Transports.

21.15 Ajustement et rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe de l'Eau.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK et Marc-André DOMERGUE qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'ajustement et le rephasage de l'autorisation de programme ainsi que sa répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de l'Eau.

21.16 Ajustement et rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'ajustement et le re-phasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif.

21.17 Rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe des Parcs de Stationnement.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le rephasage de l'autorisation de programme ainsi que sa répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe des parcs de stationnement.

21.18 Rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe des Activités Portuaires.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le rephasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe des activités portuaires.

21.19 Ajustement et rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'ajustement et le rephasage des autorisations de programme ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

21.20 Ajustement et rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe de la régie du Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'ajustement et le rephasage de l'autorisation de programme ainsi que sa répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de la régie du Centre de Formations d'Apprentis de la Métropole.

21.21 Rephasage des autorisations de programme - Exercice 2019 - Budget annexe de la Régie des MIN d'Azur.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve le rephasage de l'autorisation de programme ainsi que sa répartition par crédits de paiement, pour le budget annexe de la régie des MIN d'Azur.

21.22 Participation des budgets annexes aux dépenses d'administration générale du budget principal.

A la majorité absolue à l'exception de Gérard VANDERBORCK, Marc-André DOMERGUE et Célia GEORGES qui votent contre et Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUIGNY, Dominique BOY-MOTTARD, Benoit KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- arrête le montant de la participation des budgets annexes aux charges d'administration générale assumées par le budget principal de la métropole, pour les exercices 2019, 2020 et 2021 à :
 - 3 700 000 € pour le budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,
 - 1 128 096 € pour le budget annexe des transports,
 - 2 106 024 € pour le budget annexe de l'assainissement,
 - 234 409 € pour le budget annexe des activités portuaires,
 - 43 952 € pour le budget annexe des parcs de stationnement,
 - 145 041 € pour le budget annexe de la régie des MIN d'Azur,
- confirme que la dépense sera imputée sur des crédits ouverts au budget primitif 2019, sur les budgets annexes, aux comptes 6215 et 6287,

- confirme que la recette sera imputée sur des crédits ouverts au budget primitif 2019, sur le budget principal, aux comptes 70841 et 70872.

21.23 Dotation de solidarité métropolitaine - Exercice 2019.

A la majorité absolue à l'exception de Marc-André DOMERGUE qui vote contre et Célia GEORGES qui s'abstient, le conseil métropolitain :

- décide de la répartition d'une dotation de solidarité métropolitaine pour l'année 2019, comme suit :

⇒ fixation du montant de l'enveloppe de dotation de solidarité métropolitaine à répartir entre les 49 communes membres à 9 678 577 €,

⇒ fixation des critères de répartition de la dotation de solidarité métropolitaine comme suit :

- 1^{er} critère - Ecart du revenu moyen par habitant de la commune au regard du revenu moyen par habitant de la Métropole, avec une pondération de la population de la ville centre de 0,3, une pondération des deux communes dont la population est comprise entre 25 000 et 50 000 habitants de 0,7, une pondération de la population des communes de moins de 300 habitants de 4, et une pondération de la population des communes comprises entre 300 et 800 habitants de 2.
- 30 % de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 2 903 573 €, à répartir comme suit :

COMMUNES	Population Insee 2018 des communes - a -	1 ^{er} critère : revenu par habitant (30% de l'enveloppe)						
		Revenu total des habitants de la commune -b-	Revenu moyen par habitant de la commune -c -	Revenu moyen par habitant sur le territoire métropolitain -d-	Coefficient d'écart concernant le revenu imposable (d/c) = -e-	Coeff d'écart x population Insee de la commune (e x a) = -f-	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 1er critère
ASPREMONT	2 168	50 314 627	23 208	16 449	0,71	1 537	0,51%	14 806
BAIROLS	105	486 784	4 636	16 449	3,55	1 490	0,49%	14 358
BEAULIEU-SUR-MER	3 756	68 819 521	18 323	16 449	0,90	3 372	1,12%	32 490
BELVEDERE	670	8 477 204	12 653	16 449	1,30	1 742	0,58%	16 785

BONSON	748	10 308 104	13 781	16 449	1,19	1 786	0,59%	17 205
CAGNES-SUR-MER	49 799	838 241 309	16 832	16 449	0,98	34 065	11,30%	328 228
CAP D'AIL	4 768	97 046 221	20 354	16 449	0,81	3 853	1,28%	37 128
CARROS	12 162	162 098 543	13 328	16 449	1,23	15 009	4,98%	144 623
CASTAGNIERS	1 595	27 285 727	17 107	16 449	0,96	1 534	0,51%	14 777
CLANS	599	6 917 946	11 549	16 449	1,42	1 706	0,57%	16 440
COLOMARS	3 420	63 064 009	18 440	16 449	0,89	3 051	1,01%	29 395
DURANUS	139	1 578 366	11 355	16 449	1,45	805	0,27%	7 761
EZE	2 403	61 274 460	25 499	16 449	0,65	1 550	0,51%	14 936
FALICON	2 007	49 030 525	24 430	16 449	0,67	1 351	0,45%	13 021
GATTIERES	4 164	76 686 591	18 417	16 449	0,89	3 719	1,23%	35 836
GILETTE	1 547	21 476 601	13 883	16 449	1,18	1 833	0,61%	17 661
ILONSE	194	522 657	2 694	16 449	6,11	4 738	1,57%	45 651
ISOLA	695	8 449 822	12 158	16 449	1,35	1 881	0,62%	18 120
LA BOLLENE-VESUBIE	578	7 245 673	12 536	16 449	1,31	1 517	0,50%	14 616
LE BROC	1 429	20 280 652	14 192	16 449	1,16	1 656	0,55%	15 958
LA GAUDE	6 563	135 726 495	20 681	16 449	0,80	5 220	1,73%	50 297
LA ROQUETTE-SUR-VAR	910	13 019 084	14 307	16 449	1,15	1 046	0,35%	10 081
LA TOUR-SUR-TINEE	584	4 987 658	8 541	16 449	1,93	2 250	0,75%	21 675
LA TRINITE	10 285	137 610 785	13 380	16 449	1,23	12 644	4,20%	121 832
LANTOSQUE	1 324	13 402 602	10 123	16 449	1,62	2 151	0,71%	20 730
LEVENS	4 786	78 716 250	16 447	16 449	1,00	4 786	1,59%	46 120
MARIE	110	751 509	6 832	16 449	2,41	1 059	0,35%	10 207
NICE	346 055	5 583 460 204	16 135	16 449	1,02	105 837	35,17%	1 019 796
RIMPLAS	114	922 197	8 089	16 449	2,03	927	0,31%	8 934
ROQUEBILLIERE	1 853	21 953 853	11 848	16 449	1,39	2 573	0,85%	24 788
ROUBION	122	1 393 628	11 423	16 449	1,44	703	0,23%	6 771
ROURE	204	979 005	4 799	16 449	3,43	2 797	0,93%	26 949

COMMUNES	Population Insee 2018 des communes - a -	1 ^{er} critère : revenu par habitant (30% de l'enveloppe)						
		Revenu total des habitants de la commune -b-	Revenu moyen par habitant de la commune -c-	Revenu moyen par habitant sur le territoire métropolitain -d-	Coefficient d'écart concernant le revenu imposable (d/c) = -e-	Coeff d'écart x population Insee de la commune (e x a) = -f-	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 1er critère
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 457	73 166 109	13 408	16 449	1,23	6 695	2,22%	64 506
SAINT-BLAISE	1 021	15 341 608	15 026	16 449	1,09	1 118	0,37%	10 769
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	124	1 132 813	9 136	16 449	1,80	893	0,30%	8 605

SAINT-ETIENNE-DE-TINÉE	1 632	20 667 160	12 664	16 449	1,30	2 120	0,70%	20 425
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	1 647	30 631 886	18 599	16 449	0,88	1 457	0,48%	14 035
SAINT-JEANNET	4 174	79 083 053	18 947	16 449	0,87	3 624	1,20%	34 916
SAINT-LAURENT-DU-VAR	29 112	536 371 353	18 424	16 449	0,89	18 193	6,04%	175 300
SAINT- MARTIN-DU-VAR	2 917	40 010 202	13 716	16 449	1,20	3 498	1,16%	33 706
SAINT-MARTIN-VÉSUBIE	1 402	19 410 363	13 845	16 449	1,19	1 666	0,55%	16 050
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE	433	3 573 932	8 254	16 449	1,99	1 726	0,57%	16 629
TOURNEFORT	163	1 646 083	10 099	16 449	1,63	1 062	0,35%	10 233
TOURRETTE-LEVENS	4 924	78 571 675	15 957	16 449	1,03	5 076	1,68%	48 907
UTELLE	833	10 421 517	12 511	16 449	1,31	1 095	0,36%	10 553
VALDEBLORE	1 103	12 923 824	11 717	16 449	1,40	1 548	0,51%	14 920
VENANSON	156	1 571 266	10 072	16 449	1,63	1 019	0,34%	9 819
VENCE	18 706	343 910 062	18 385	16 449	0,89	16 736	5,55%	161 258
VILLEFRANCHE-SUR-MER	5 159	120 635 988	23 384	16 449	0,70	3 629	1,20%	34 967
TOTAL DE LA METROPOLE	544 819	8 961 597 506				301 343	100 %	2 903 573

- 2^{ème} critère – Ecart du potentiel fiscal moyen par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire métropolitain, avec une pondération de la population de la ville centre de 0,3, une pondération des deux communes dont la population est comprise entre 25 000 et 50 000 habitants de 0,7, une pondération de la population des communes de moins de 300 habitants de 4, et une pondération de la population des communes comprises entre 300 et 800 habitants de 2.
- 40 % de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 3 871 431 €, à répartir comme suit :

2 ^{ème} critère : potentiel fiscal par habitant (40% de l'enveloppe)							
COMMUNES	Potentiel fiscal de la commune (4 taxes) en €	Potentiel fiscal moyen par habitant DGF de la commune - a - en €	Potentiel fiscal moyen par habitant DGF sur le territoire métropolitain - b - en €	Coefficient d'écart concernant le potentiel fiscal : (b/a) - c -	Coeff d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 2 ^{ème} critère en €
ASPREMONT	2 404 631	1 086,10	1 120,02	1,03	2 236	0,75%	29 151
BAIROLS	138 266	1 124,11	1 120,02	1,00	418	0,14%	5 457
BEAULIEU-SUR-MER	7 813 488	1 479,55	1 120,02	0,76	2 843	0,96%	37 074
BELVEDERE	962 575	763,34	1 120,02	1,47	1 966	0,66%	25 637
BONSON	664 260	819,06	1 120,02	1,37	2 046	0,69%	26 673
CAGNES-SUR-MER	55 254 799	1 007,40	1 120,02	1,11	38 756	13,05%	505 353
CAP D'AIL	7 721 217	1 278,35	1 120,02	0,88	4 177	1,41%	54 471

CARROS	21 129 559	1 706,61	1 120,02	0,66	7 982	2,69%	104 075
CASTAGNIERS	1 466 657	889,42	1 120,02	1,26	2 009	0,68%	26 190
CLANS	830 039	944,30	1 120,02	1,19	1 421	0,48%	18 528
COLOMARS	3 558 648	1 019,96	1 120,02	1,10	3 756	1,26%	48 969
DURANUS	96 270	601,69	1 120,02	1,86	1 035	0,35%	13 495
EZE	4 980 752	1 487,24	1 120,02	0,75	1 810	0,61%	23 597
FALICON	2 301 641	1 122,20	1 120,02	1,00	2 003	0,67%	26 119
GATTIERES	4 796 266	1 116,71	1 120,02	1,00	4 176	1,41%	54 456
GILETTE	1 819 934	1 093,05	1 120,02	1,02	1 585	0,53%	20 669
ILONSE	145 681	630,65	1 120,02	1,78	1 378	0,46%	17 970
ISOLA	3 767 070	1 024,77	1 120,02	1,09	1 519	0,51%	19 809
LA BOLLENE-VESUBIE	600 876	677,43	1 120,02	1,65	1 911	0,64%	24 921
LE BROC	4 534 984	2 877,53	1 120,02	0,39	556	0,19%	7 253
LA GAUDE	8 200 580	1 214,72	1 120,02	0,92	6 051	2,04%	78 905
LA ROQUETTE-SUR-VAR	970 726	1 032,69	1 120,02	1,08	987	0,33%	12 869
LA TOUR-SUR-TINEE	416 580	588,39	1 120,02	1,90	2 223	0,75%	28 991
LA TRINITE	11 171 530	1 074,91	1 120,02	1,04	10 717	3,61%	139 737
LANTOSQUE	1 026 745	616,29	1 120,02	1,82	2 406	0,81%	31 375
LEVENS	4 016 204	801,00	1 120,02	1,40	6 692	2,25%	87 261
MARIE	149 846	1 070,33	1 120,02	1,05	460	0,16%	6 004
NICE	414 809 318	1 105,12	1 120,02	1,01	105 216	35,45%	1 371 940

2^{ème} critère : potentiel fiscal par habitant (40% de l'enveloppe)

COMMUNES	Potentiel fiscal de la commune (4 taxes) en €	Potentiel fiscal moyen par habitant DGF de la commune - a - en €	Potentiel fiscal moyen par habitant DGF sur le territoire métropolitain - b - en €	Coefficient d'écart concernant le potentiel fiscal : (b/a) - c -	Coeff d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 2 ^{ème} critère en €
RIMPLAS	123 366	761,52	1 120,02	1,47	671	0,23%	8 745
ROQUEBILLIÈRE	1 756 471	808,32	1 120,02	1,39	2 568	0,86%	33 479
ROUBION	266 400	597,31	1 120,02	1,88	915	0,31%	11 932
ROURE	300 714	1 019,37	1 120,02	1,10	897	0,30%	11 690
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 318 209	966,24	1 120,02	1,16	6 325	2,13%	82 480
SAINT-BLAISE	908 374	865,94	1 120,02	1,29	1 321	0,44%	17 219
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	168 252	741,20	1 120,02	1,51	750	0,25%	9 773

SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	4 696 798	933,20	1 120,02	1,20	1 959	0,66%	25 540
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	7 206 811	2 500,63	1 120,02	0,45	738	0,25%	9 619
SAINT-JEANNET	4 887 748	1 106,83	1 120,02	1,01	4 224	1,42%	55 075
SAINT-LAURENT-DU-VAR	39 692 569	1 275,96	1 120,02	0,88	17 888	6,02%	233 245
SAINT-MARTIN-DU-VAR	2 390 643	807,38	1 120,02	1,39	4 047	1,36%	52 764
SAINT-MARTIN-VESUBIE	2 466 804	909,25	1 120,02	1,23	1 727	0,58%	22 518
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	774 916	1 383,78	1 120,02	0,81	701	0,24%	9 139
TOURNEFORT	448 541	2 276,86	1 120,02	0,49	321	0,11%	4 182
TOURRETTE-LEVENS	4 281 777	857,56	1 120,02	1,31	6 431	2,17%	83 856
UTELLE	758 701	703,15	1 120,02	1,59	1 327	0,45%	17 301
VALDEBLORE	1 752 843	717,20	1 120,02	1,56	1 723	0,58%	22 460
VENANSON	178 573	747,17	1 120,02	1,50	935	0,32%	12 197
VENCE	23 167 274	1 127,53	1 120,02	0,99	18 581	6,26%	242 288
VILLEFRANCHE-SUR-MER	9 741 557	1 277,41	1 120,02	0,88	4 523	1,52%	58 980
TOTAL DE LA METROPOLE	677 036 483				296 907	100 %	3 871 431

- 3^{ème} critère – nombre moyen de logements sociaux par habitant dans la commune au regard du nombre moyen de logements sociaux par habitant sur le territoire métropolitain - 15 % de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 1 451 787 €, à répartir comme suit :

3^{ème} critère : nombre de logements sociaux (15% de l'enveloppe)

COMMUNES	Nombre total de logements sociaux dans la commune	Nb moyen de logements sociaux par habitant sur la commune	Nb moyen de logements sociaux par habitant sur le territoire métropolitain	Coefficient d'écart entre la commune et le territoire métropolitain	Coefficient d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 3 ^{ème} critère en €
ASPREMONT	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
BAIROLS	4	0,0381	0,0604	0,6306	66	0,01%	176
BEAULIEU-SUR-MER	188	0,0501	0,0604	0,8285	3 112	0,57%	8 292
BELVEDERE	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
BONSON	14	0,0187	0,0604	0,3098	232	0,04%	618
CAGNES-SUR-MER	1 804	0,0362	0,0604	0,5996	29 861	5,48%	79 572
CAP D'AIL	340	0,0713	0,0604	1,1804	5 628	1,03%	14 997
CARROS	1 014	0,0834	0,0604	1,3801	16 785	3,08%	44 726
CASTAGNIERS	5	0,0031	0,0604	0,0519	83	0,02%	221
CLANS	29	0,0484	0,0604	0,8014	480	0,09%	1 279
COLOMARS	35	0,0102	0,0604	0,1694	579	0,11%	1 544
DURANUS	2	0,0144	0,0604	0,2382	33	0,01%	88
EZE	38	0,0158	0,0604	0,2618	629	0,12%	1 676
FALICON	2	0,0010	0,0604	0,0165	33	0,01%	88
GATTIERES	73	0,0175	0,0604	0,2902	1 208	0,22%	3 220
GILETTE	34	0,0220	0,0604	0,3638	563	0,10%	1 500
ILONSE	1	0,0052	0,0604	0,0853	17	0,00%	44
ISOLA	90	0,1295	0,0604	2,1435	1 490	0,27%	3 970
LA BOLLENE-VESUBIE	11	0,0190	0,0604	0,3150	182	0,03%	485
LE BROC	47	0,0329	0,0604	0,5444	778	0,14%	2 073
LA GAUDE	64	0,0098	0,0604	0,1614	1 059	0,19%	2 823
LA ROQUETTE-SUR-VAR	47	0,0516	0,0604	0,8549	778	0,14%	2 073
LA TOUR-SUR-TINEE	25	0,0428	0,0604	0,7086	414	0,08%	1 103
LA TRINITE	649	0,0631	0,0604	1,0445	10 743	1,97%	28 626
LANTOSQUE	18	0,0136	0,0604	0,2250	298	0,05%	794
LEVENS	109	0,0228	0,0604	0,3770	1 804	0,33%	4 808

3 ^{ème} critère : nombre de logements sociaux (15% de l'enveloppe)							
COMMUNES	Nombre total de logements sociaux dans la commune	Nb moyen de logements sociaux par habitant sur la commune	Nb moyen de logements sociaux par habitant sur le territoire métropolitain	Coefficient d'écart entre la commune et le territoire métropolitain	Coefficient d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 3ème critère en €
MARIE	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
NICE	24 662	0,0713	0,0604	1,1797	408 226	74,95%	1 087 803
RIMPLAS	14	0,1228	0,0604	2,0328	232	0,04%	618
ROQUEBILLIÈRE	29	0,0157	0,0604	0,2591	480	0,09%	1 279
ROUBION	17	0,1393	0,0604	2,3065	281	0,05%	750
ROURE	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	667	0,1222	0,0604	2,0232	11 041	2,03%	29 420
SAINT-BLAISE	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	113	0,0692	0,0604	1,1461	1 870	0,34%	4 984
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	119	0,0723	0,0604	1,1960	1 970	0,36%	5 249
SAINT-JEANNET	24	0,0057	0,0604	0,0952	397	0,07%	1 059
SAINT-LAURENT-DU-VAR	1 636	0,0562	0,0604	0,9302	27 080	4,97%	72 161
SAINT-MARTIN-DU-VAR	135	0,0463	0,0604	0,7661	2 235	0,41%	5 955
SAINT-MARTIN-VESUBIE	24	0,0171	0,0604	0,2834	397	0,07%	1 059
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	17	0,0393	0,0604	0,6499	281	0,05%	750
TOURNEFORT	0	0,0000	0,0604	0,0000	0	0,00%	0
TOURRETTE-LEVENS	62	0,0126	0,0604	0,2084	1 026	0,19%	2 735
UTELLE	2	0,0024	0,0604	0,0397	33	0,01%	88
VALDEBLORE	4	0,0036	0,0604	0,0600	66	0,01%	176
VENANSON	2	0,0128	0,0604	0,2122	33	0,01%	88
VENCE	591	0,0316	0,0604	0,5230	9 783	1,80%	26 068
VILLEFRANCHE-SUR-MER	153	0,0297	0,0604	0,4909	2 533	0,46%	6 749
TOTAL DE LA METROPOLE	32 914				544 819	100 %	1 451 787

- 4^{ème} critère – nombre moyen par habitant de la commune d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés au regard du nombre moyen par habitant d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés sur le territoire métropolitain - 10 % de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 967 857 €, à répartir comme suit :

4^{ème} critère : nombre d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés (10 % de l'enveloppe)

COMMUNES	Nombre total d'enfants scolarisés dans la commune	Nb moyen d'enfants scolarisés par habitant sur la commune	Nb moyen d'enfants scolarisés par habitant sur le territoire métropolitain	Coefficient d'écart entre la commune et le territoire métropolitain	Coefficient d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 4 ^{ème} critère en €
ASPREMONT	348	0,16	0,1439	1,12	2 419	0,44%	4 297
BAIROLS	13	0,12	0,1439	0,86	90	0,02%	161
BEAULIEU-SUR-MER	449	0,12	0,1439	0,83	3 121	0,57%	5 544
BELVEDERE	104	0,16	0,1439	1,08	723	0,13%	1 284
BONSON	142	0,19	0,1439	1,32	987	0,18%	1 753
CAGNES-SUR-MER	6 249	0,13	0,1439	0,87	43 431	7,97%	77 154
CAP D'AIL	700	0,15	0,1439	1,02	4 865	0,89%	8 642
CARROS	2 382	0,20	0,1439	1,36	16 555	3,04%	29 410
CASTAGNIERS	265	0,17	0,1439	1,15	1 842	0,34%	3 271
CLANS	118	0,20	0,1439	1,37	820	0,15%	1 457
COLOMARS	517	0,15	0,1439	1,05	3 593	0,66%	6 383
DURANUS	19	0,14	0,1439	0,95	132	0,02%	235
EZE	353	0,15	0,1439	1,02	2 453	0,45%	4 358
FALICON	324	0,16	0,1439	1,12	2 252	0,41%	4 000
GATTIERES	716	0,17	0,1439	1,20	4 976	0,91%	8 840
GILETTE	293	0,19	0,1439	1,32	2 036	0,37%	3 618
ILONSE	16	0,08	0,1439	0,57	111	0,02%	198
ISOLA	107	0,15	0,1439	1,07	744	0,14%	1 321
LA BOLLENE-VESUBIE	90	0,16	0,1439	1,08	626	0,11%	1 111
LE BROC	279	0,20	0,1439	1,36	1 939	0,36%	3 445
LA GAUDE	1 147	0,17	0,1439	1,21	7 972	1,46%	14 162
LA ROQUETTE-SUR-VAR	140	0,15	0,1439	1,07	973	0,18%	1 729
LA TOUR-SUR-TINEE	93	0,16	0,1439	1,11	646	0,12%	1 148
LA TRINITE	1 820	0,18	0,1439	1,23	12 649	2,32%	22 471
LANTOSQUE	206	0,16	0,1439	1,08	1 432	0,26%	2 543
LEVENS	909	0,19	0,1439	1,32	6 318	1,16%	11 222
MARIE	11	0,10	0,1439	0,70	76	0,01%	136

4^{ème} critère : nombre d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés (10 % de l'enveloppe)							
COMMUNES	Nombre total d'enfants scolarisés dans la commune	Nb moyen d'enfants scolarisés par habitant sur la commune	Nb moyen d'enfants scolarisés par habitant sur le territoire métropolitain	Coefficient d'écart entre la commune et le territoire métropolitain	Coefficient d'écart x population Insee de la commune	% à répartir	Montant du aux communes au titre du 4 ^{ème} critère en €
NICE	48 658	0,14	0,1439	0,98	338 179	62,13%	600 766
RIMPLAS	13	0,11	0,1439	0,79	90	0,02%	160
ROQUEBILLIERE	253	0,14	0,1439	0,95	1 758	0,32%	3 124
ROUBION	10	0,08	0,1439	0,57	70	0,01%	123
ROURE	11	0,05	0,1439	0,37	76	0,01%	136
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	889	0,16	0,1439	1,13	6 179	1,13407322 %	10 976
SAINT-BLAISE	189	0,19	0,1439	1,29	1 314	0,24%	2 334
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	17	0,14	0,1439	0,95	118	0,02%	210
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	184	0,11	0,1439	0,78	1 279	0,23%	2 272
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	187	0,11	0,1439	0,79	1 300	0,24%	2 309
SAINT-JEANNET	731	0,18	0,1439	1,22	5 081	0,93%	9 025
SAINT-LAURENT-DU-VAR	4 062	0,14	0,1439	0,97	28 231	5,18%	50 152
SAINT-MARTIN-DU-VAR	473	0,16	0,1439	1,13	3 287	0,60%	5 840
SAINT-MARTIN-VESUBIE	157	0,11	0,1439	0,78	1 091	0,20%	1 938
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	60	0,14	0,1439	0,96	417	0,08%	741
TOURNEFORT	34	0,21	0,1439	1,45	236	0,04%	420
TOURRETTE-LEVENS	864	0,18	0,1439	1,22	6 005	1,10%	10 668
UTELLE	132	0,16	0,1439	1,10	917	0,17%	1 630
VALDEBLORE	120	0,11	0,1439	0,76	834	0,15%	1 482
VENANSON	15	0,10	0,1439	0,67	104	0,02%	185
VENCE	2 916	0,16	0,1439	1,08	20 267	3,72%	36 003
VILLEFRANCHE-SUR-MER	605	0,12	0,1439	0,82	4 205	0,77%	7 470
TOTAL DE LA METROPOLE	78 390				544 819	100 %	967 857

- 5^{ème} critère – Critère de solidarité et de garantie minimale de dotation : le dispositif antérieur est maintenu, afin que les communes touchent la même dotation que les années précédentes.
- 5 % de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 483 929 €, à répartir comme suit :

5^{ème} critère : critère de solidarité et de garantie minimale de dotation (5 % de l'enveloppe)	
COMMUNES	Montant du aux communes au titre du 5ème critère
ASPREMONT	32 184
BAIROLS	-2 292
BEAULIEU	127 013
BELVEDERE	501
BONSON	22 962
CAGNES-SUR-MER	8 853
CAP D'AIL	99 692
CARROS	91 977
CASTAGNIERS	74 348
CLANS	8 327
COLOMARS	23 994
DURANUS	10 474
EZE	46 119
FALICON	31 132
GATTIERES	207 992
GILETTE	96 968
ILONSE	-19 921
ISOLA	16 703
LA BOLLENE-VESUBIE	7 813
LE BROC	61 300
LA GAUDE	12 134
LA ROQUETTE-SUR-VAR	28 574
LA TOUR-SUR-TINEE	11 545
LA TRINITE	83 952
LANTOSQUE	43 050
LEVENS	-13 814

5^{ème} critère : critère de solidarité et de garantie minimale de dotation (5 % de l'enveloppe)	
COMMUNES	Montant du aux communes au titre du 5^{ème} critère
MARIE	-5 748
NICE	-1 080 305
RIMPLAS	4 093
ROQUEBILLIERE	75 613
ROUBION	874
ROURE	-9 844
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	49 432
SAINT-BLAISE	26 068
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	1 944
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	55 336
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	53 900
SAINT-JEANNET	34 619
SAINT-LAURENT-DU-VAR	3 363
SAINT-MARTIN-DU-VAR	-3 332
SAINT-MARTIN-VESUBIE	34 689
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	13 280
TOURNEFORT	-1 900
TOURRETTE-LEVENS	-377
UTELLE	22 732
VALDEBLORE	9 708
VENANSON	-6 036
VENCE	31 360
VILLEFRANCHE-SUR-MER	62 880
TOTAL	483 929

⇒ répartition pour chacune des communes membres de la dotation de solidarité métropolitaine pour l'année 2019, pour un montant global de 9 678 577 €,

COMMUNES	Total de la DSM due au titre de l'année 2019
ASPREMONT	80 438 €
BAIROLS	17 860 €
BEAULIEU-SUR-MER	210 413 €
BELVEDERE	44 207 €
BONSON	69 211 €
CAGNES-SUR-MER	999 160 €
CAP D'AIL	214 930 €
CARROS	414 811 €
CASTAGNIERS	118 807 €
CLANS	46 031 €
COLOMARS	110 285 €
DURANUS	32 053 €
EZE	90 686 €
FALICON	74 360 €
GATTIERES	310 344 €
GILETTE	140 416 €
ILONSE	43 942 €
ISOLA	59 923 €
LA BOLLENE-VESUBIE	48 946 €
LE BROC	90 029 €
LA GAUDE	158 321 €
LA ROQUETTE-SUR-VAR	55 326 €
LA TOUR-SUR-TINEE	64 462 €
LA TRINITE	396 618 €
LANTOSQUE	98 492 €
LEVENS	135 597 €
MARIE	10 599 €
	Total de la DSM

COMMUNES	due au titre de l'année 2019
NICE	3 000 000 €
RIMPLAS	22 550 €
ROQUEBILLIERE	138 283 €
ROUBION	20 450 €
ROURE	28 931 €
SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	236 814 €
SAINT-BLAISE	56 390 €
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	20 532 €
SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	108 557 €
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	85 112 €
SAINT-JEANNET	134 694 €
SAINT-LAURENT-DU-VAR	534 221 €
SAINT-MARTIN-DU-VAR	94 933 €
SAINT-MARTIN-VESUBIE	76 254 €
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	40 539 €
TOURNEFORT	12 935 €
TOURRETTE-LEVENS	145 789 €
UTELLE	52 304 €
VALDEBLORE	48 746 €
VENANSON	16 253 €
VENCE	496 977 €
VILLEFRANCHE-SUR-MER	171 046 €
TOTAL	9 678 577 €

- décide d'imputer le versement de la dotation de solidarité métropolitaine 2019 sur le chapitre 014, compte 7392120, fonction 01, service FA, pour un montant total de 9 678 577 €,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.24 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget annexe de la régie autonome des MIN d'Azur.

A l'unanimité des suffrages exprimés à l'exception de Célia GEORGES qui s'abstient, le conseil métropolitain :

- procède à l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables par Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice-Municipale, par l'émission:
 - d'un mandat au budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur sur des crédits ouverts au compte 6541 « *créances admises en non-valeur* », conformément à la liste n° 596720535 pour un montant total de 2 793,00 euros H.T ;
 - d'un mandat au budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur sur des crédits ouverts au compte 6542 « *créances éteintes* », conformément à la liste n° 618370235 pour un montant total de 10 606,43 euros H.T.
- procède à l'imputation des cautions versées pour un total de 1 087,00 euros sur le montant des titres de recette, afin de déterminer le montant des pertes sur créances irrécouvrables, et à l'émission d'un mandat au budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur sur des crédits ouverts au compte 165 « *dépôts et cautionnements reçus* ».
- régularise la somme de 2 671,80 euros de T.V.A afférente aux créances irrécouvrables du budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur sur la prochaine déclaration de T.V.A.
- procède à la reprise des provisions constituées aux cours des exercices antérieurs, pour un total de 13999,43 €, par l'émission d'un titre de recette sur des crédits ouverts sur le budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur au compte 7817 « *reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants* ».
- autorise monsieur le président, ou l'un des vice-présidents, ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.25 Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget annexe de l'eau.

A l'unanimité des suffrages exprimés à l'exception de Célia GEORGES qui s'abstient, le conseil métropolitain :

- procède à l'admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables par Monsieur l'Administrateur des Finances publiques de Nice-Municipale, par l'émission:
 - d'un mandat au budget annexe de l'Eau sur des crédits ouverts au compte 6541 « *créances admises en non-valeur* », conformément aux listes annexées n° 299200235, n°41366023 et n°581480235 pour un montant total de 61 551,47€ ;
 - d'un mandat au budget annexe de l'Eau sur des crédits ouverts au compte 6542 « *créances éteintes* », conformément aux listes annexées n° 301830235, n°413260235 et n°610350235 pour un montant total de 51 947,21€.
- autorise monsieur le président, ou l'un des vice-présidents, ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.26 Mise à jour du recueil des tarifs des services publics de la Métropole Nice Côte d'Azur.

A l'unanimité des suffrages exprimés à l'exception de Patrick ALLEMAND (pouvoir Paul CUTURELLO), Fabrice DECOUPIGNY, Dominique BOY-MOTTARD s'abstiennent, le conseil métropolitain

- adopte le recueil des tarifs des services publics de la Métropole annexé à la délibération,
- décide que les présents tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2019,
- décide que les présents tarifs contenus en annexe seront diffusés par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.27 Affectations des autorisations de programme - DGA Développement Durable, Réseaux et Infrastructures.

A l'unanimité des suffrages exprimés à l'exception de Marc-André DOMERGUE, Gérard VANDERBORCK et Célia GEORGES qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve les affectations de l'autorisation de programme 0103 « Travaux sur les Eaux Pluviales » telles que présentées ci-après

Autorisation de programme : 0103	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Travaux sur les Eaux Pluviales »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée (suite à la revalorisation d'AP votée par ce même conseil) : 11 398 835 € Montant des affectations antérieures : 9 964 105 € Disponible pour affecter : 1 434 730 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA055 – Eaux Pluviales – Extensions création	822 400 €
Augmentation de l'affectation	2 451 376 €
Montant total de l'affectation après ajustement	3 273 776 €
15AFFFA057 – Eaux pluviales – Travaux récurrents	5 086 105 €
Augmentation de l'affectation	2 075 895 €
Montant total de l'affectation après ajustement	7 162 000 €
15AFFFA056 – Eaux pluviales – Réhabilitations rénovations	1 188 400 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	-694 971 €
Montant total de l'affectation après ajustement	493 429 €
15AFFFA058 – EP lutte contre inondations maintenance	647 000 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	-317 408
Montant total de l'affectation après ajustement	329 592 €
15AFFFA003 – Création reprise des extensions	2 220 000
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	-2 080 162 €
Montant total de l'affectation après ajustement	139 838 €
Montant total des ajustements d'affectations	1 434 730 €
Montant de l'AP restant à affecter	0 €

AP 0103	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0103	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA055	EAUX PLUVIALES - EXTENSIONS - CREATIONS	822 400 €	2 451 376 €	3 273 776 €	553 776 €	700 000 €	2 020 000 €
15AFFFA056	EAUX PLUVIALES - REHABILITATIONS - RENOV	1 188 400 €	-694 971 €	493 429 €	493 429 €		
15AFFFA057	EP TRX RECURRENTS SUR PATRIMOINE	5 086 105 €	2 075 895 €	7 162 000 €	4 762 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €

15AFFFA058	EP LUTTE CONTRE INONDATIONS MAINTENANCE	647 000 €	-317 408 €	329 592 €	329 592 €		
16AFFFA008	Travaux berges du Paillon	200 €		200 €			200 €
17AFFFA003	CREATION REPRISE DES EXTENSION	2 220 000 €	-2 080 162 €	139 838 €	139 838 €		
		9 964 105 €	1 434 730 €	11 398 835 €	6 278 635 €	1 900 000 €	3 220 200 €

- approuve les affectations de l'autorisation de programme 0104 « Création Eaux Pluviales » telles que présentées ci-après :

Autorisation de programme : 0104	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Création Eaux Pluviales »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 20 550 000 € Montant des affectations antérieures : 5 100 000 € Disponible pour affecter : 15 450 000 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
16AFFHP001 – Création de réseaux d'eaux pluviales	4 500 000 €
Augmentation de l'affectation	832 687 €
Montant total de l'affectation après ajustement	5 332 687 €
18AFFFA002 – Travaux réseau Cassin	400 000 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé (clôture de l'affectation)	-400 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	0 €
18AFFFA003 – EP Voie de 40 mètres	200 000 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé (clôture de l'affectation)	-200 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	0 €
Montant total des ajustements d'affectations	232 687 €
Montant de l'AP restant à affecter	15 217 313 €

AP 0104	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0104	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020 et au-delà
16AFFHP001	CREATION DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	4 500 000 €	832 687 €	5 332 687 €	807 687 €	2 175 000 €	2 350 000 €
18AFFFA002	TRAVAUX RESEAU CASSIN	400 000 €	-400 000 €				
18AFFFA003	EP VOIE DE 40 METRES	200 000 €	-200 000 €				
		5 100 000 €	232 687 €	5 332 687 €	807 687 €	2 175 000 €	2 350 000 €

- approuve les affectations de l'autorisation de programme 0106 « Plan d'aménagement prévention inondation » telles que présentées ci-après :

Autorisation de programme : 0106	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Plan d'aménagement prévention inondation »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée (suite à la revalorisation d'AP votée par ce même conseil) : 24 439 920 € Montant des affectations antérieures : 15 745 500 € Disponible pour affecter : 8 694 420 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
A créer – Subventions versées dans le cadre du PAPI	0 €
Création de l'affectation	3 179 950 €
Montant total de l'affectation	3 179 950 €
A créer – GEMAPI hors PAPI (détail des opérations ci-dessous)	0 €
Création de l'affectation -Opérations diverses -Nice - Magnan – Recalibrage -Cagnes-sur-Mer - Schéma Directeur d'Aménagement des berges de La Cagne -Tinée - Vesubie - Elaboration du programme d'actions dont plans de gestion	820 000 €
Montant total de l'affectation	820 000 €
A créer – Investissement contrat territorial avec le SMIAGE	0 €
Création de l'affectation	4 544 470 €
Montant total de l'affectation	4 544 470 €
18AFFFA004 - CURAGE DU PAILLON (GEMAPI)	3 930 000 €
Augmentation de l'affectation	150 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	4 080 000 €
Montant total des créations et ajustement d'affectations	8 694 420 €
Montant de l'AP restant à affecter	0 €

AP 0106	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0106	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA054	PLAN D'AMENAGEMENT PREVENTION INONDATION	11 170 000 €		11 170 000 €	2 075 497 €	867 000 €	8 227 503 €
A créer	SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU PAPI		3 179 950 €	3 179 950 €		2 195 575 €	984 375 €
A créer	GEMAPI HORS PAPI		820 000 €	820 000 €		220 000 €	600 000 €

A créer	INVESTISSEMENT CONTRAT TERRITORIAL AVEC LE SMIAGE		4 544 470 €	4 544 470 €		625 510 €	3 918 960 €
15AFFFA113	ACQUISITIONS FONCIERES DU PAPI	645 500 €		645 500 €	151 634 €		493 866 €
18AFFFA004	CURAGE DU PAILLON (GEMAPI)	3 930 000 €	150 000 €	4 080 000 €	776 110 €	1 630 000 €	1 673 890 €
		15 745 500 €	8 694 420 €	24 439 920 €	3 003 241 €	5 538 085 €	15 898 594 €

- approuve l'affectation de l'autorisation de programme 0109 « Défense incendie » telle que présentée ci-après :

Autorisation de programme : 0109	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Défense incendie »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée (suite à la revalorisation d'AP votée par ce même conseil) : 3 110 000 € Montant des affectations antérieures : 2 910 000 € Disponible pour affecter : 200 000 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA095 – Travaux sur bornes incendie	2 110 000 €
Augmentation de l'affectation	200 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	2 310 000 €
Montant de l'AP restant à affecter	0 €

AP 0109	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0109	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020
15AFFFA095	TRAVAUX SUR BORNES INCENDIE	2 110 000 €	200 000 €	2 310 000 €	1 243 468 €	400 000 €	666 532 €
15AFFFA200	TRAVAUX REPARATIONS EAUX BRUTES	800 000 €	€	800 000 €	114 935 €	285 000 €	400 065 €
		2 910 000 €	200 000 €	3 110 000 €	1 358 403 €	685 000 €	1 066 597 €

- approuve l'affectation de l'autorisation de programme 0113 « Environnement Prévention Récurrent » telle que présentée ci-après

Autorisation de programme : 0113	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Environnement Prévention Récurrent »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 3 395 095 € Montant des affectations antérieures : 2 601 327 € Disponible pour affecter : 793 768 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA195	149 835 €
Augmentation de l'affectation	50 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	199 835 €
Montant de l'AP restant à affecter	743 768 €

AP 0113	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0113	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020
15AFFFA110	MONITORING URBAIN	1 750 000 €		1 750 000 €	613 391 €	450 000 €	686 609 €
15AFFFA195	ACTIONS PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	209 834 €	50 000 €	259 834 €	75 510 €	50 000 €	134 324 €
15AFFFA217	ACQUISITIONS DE PANNEAUX SIGNALETIQUES	5 493 €		5 493 €	5 493 €		
16AFFAB001	PROJET RESEAU DE CHALEUR	286 000 €		286 000 €	90 759 €		195 241 €
17AFFFA013	ETUDE ENDIGUEMENT DU GRAND ARENAS	350 000 €		350 000 €			350 000 €
		2 601 327 €	50 000 €	2 651 327 €	785 153 €	500 000 €	1 366 174 €

- approuve les affectations de l'autorisation de programme 0714 « Sécurité, aménagement et développement urbain » telles que présentées ci-après :

Autorisation de programme : 0714	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Sécurité, aménagement et développement urbain »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée (suite à la revalorisation d'AP votée par ce même conseil) : 270 000 000 € Montant des affectations antérieures : 249 999 998 € Disponible pour affecter : 20 000 002 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA020 – Espaces publics	44 031 182 €
Augmentation de l'affectation	7 000 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	51 031 182 €
15AFFFA0150 – Extension ERDF	4 300 000 €
Diminution de l'affectation	-1 000 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	3 300 000 €
15AFFFA154 – Renouvellement matériel	10 247 152 €
Diminution de l'affectation	-4 052 525 €
Montant total de l'affectation après ajustement	6 194 627 €
16AFFFA012 – Bd Saramito	300 000 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	-275 527 €
Montant total de l'affectation après ajustement	25 419 €

16AFFFA024 – Barreau Lambert – Cagnes-sur-Mer	2 010 000 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	- 2 010 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	0 €
17AFFFA002 – Cagnes-sur-Mer Le Beal	3 285 443 €
Diminution de l'affectation à hauteur de l'engagé	-1 174 233 €
Montant total de l'affectation après ajustement	2 111 210 €
17AFFFA008 – Développement urbain	3 472 423 €
Augmentation de l'affectation	1 512 015 €
Montant total de l'affectation après ajustement	4 984 438 €
Montant total des ajustements d'affectations	0 €
Montant de l'AP restant à affecter	20 000 002 €

AP 0714	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 0103	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA020	ESPACES PUBLICS	44 031 182 €	7 000 000 €	51 031 182 €	20 183 096 €	15 700 000 €	15 148 086 €
15AFFFA035	TRAVAUX DE SECURITE ECLAIRAGE PUBLIC	26 824 863 €		26 824 863 €	14 500 696 €	5 000 000 €	7 324 167 €
15AFFFA036	MISE EN SECURITE CARREFOUR A FEUX	5 673 413 €		5 673 413 €	3 051 965 €	800 000 €	1 821 448 €
15AFFFA037	RECURRENT PROXIMITE DES COMMUNES	101 300 000 €		101 300 000 €	45 605 577 €	21 500 000 €	34 194 423 €
15AFFFA137	EPA - PROJET ROUTIER	696 624 €		696 624 €	465 706 €		230 918 €
15AFFFA140	NICE : VOIE ANIMEE PIA	475 376 €		475 376 €	475 376 €		
15AFFFA146	VOIE D'ACCES DE CAP 3000	14 660 000 €		14 660 000 €	3 448 746 €	1 428 000 €	9 783 254 €
15AFFFA148	CAGNES SUR MER - POLYGONE RIVIERA	16 281 €		16 260 €	16 260 €		21 €
15AFFFA149	ST BLAISE : ZAC SAOGA	2 759 765 €		2 759 765 €	2 759 765 €		
15AFFFA150	EXTENSION ERDF	4 300 000 €	-1 000 000 €	3 300 000 €	1 165 736 €	500 000 €	1 634 264 €
15AFFFA154	RENOUVELLEMENT MATERIEL	10 247 152 €	-4 052 525 €	6 194 627 €	3 064 987 €	700 000 €	2 429 640 €
15AFFFA204	REQUALIFICATION PROMENADE DES ANGLAIS	23 000 000 €		23 000 000 €	11 765 947 €	7 000 000 €	4 234 053 €
15AFFFA223	CASTAGNIERS GIRATOIRE DU ROGUEZ	489 112 €		489 112 €	489 112 €		
16AFFFA011	CARROS PUP SAINT PIERRE	1 468 338 €		1 468 338 €	1 447 208 €		21 130 €
16AFFFA012	BLD SAMARITO	300 000 €	-275 257 €	24 743 €	24 743 €		
16AFFFA013	CSM 436 ROUTE DE LA COLLE SUR LOUP	1 250 000 €		1 250 000 €	1 087 534 €		162 446 €

16AFFFA014	PROJET ADEME	440 026 €		440 026 €	440 026 €		
16AFFFA024	BARREAU LAMBERT - CSM	2 010 000 €	-2 010 000 €				
17AFFFA001	SECURISATION DES ESPACES PUBLICS	3 300 000 €		3 300 000 €	246 940 €	500 000 €	2 553 060 €
17AFFFA002	CAGNES SUR MER LE BEAL	3 285 443 €	-1 174 233 €	2 111 210 €	2 111 210 €		
17AFFFA008	DEVELOPPEMENT URBAIN	3 472 423 €	1 512 015 €	4 984 438 €	1 234 438 €	1 700 000 €	2 050 000 €
		249 999 998 €	0 €	249 999 998 €	113 585 088 €	54 828 000 €	81 586 910 €

- - approuve l'affectation de l'autorisation de programme 1401 « Gestion immobilière Récurrent » telle que présentée ci-après :

Autorisation de programme : 1401	
Intitulé de l'autorisation de programme : « Gestion immobilière - Récurrent »	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 31 250 000 € Montant des affectations antérieures : 22 689 854 € Disponible pour affecter : 8 560 146 €	
Objet de l'affectation :	Montant de l'affectation :
15AFFFA023 – Gestion immobilière et entretien des bâtiments	13 155 000 €
Augmentation de l'affectation (incluant l'opération Pont Michel)	8 409 586 €
Montant total de l'affectation après ajustement	21 564 586 €
15AFFFA199 – Maintenance des bâtiments-prévention et sécurisation	215 000 €
Augmentation de l'affectation	150 000 €
Montant total de l'affectation après ajustement	365 000 €
Montant total affectations	8 559 586 €
Montant de l'AP restant à affecter	560 €

AP 1401	Échéancier prévisionnel des affectations – AP 1401	Montant affecté	Revalorisation des affectations	Montant après revalorisation	CP antérieur	CP 2019	CP 2020 et au-delà
15AFFFA023	GESTION IMMOBILIERE ET ENTRETIEN BATIMENTS	13 155 000 €	8 409 586 €	21 564 586 €	6 390 256 €	3 674 656 €	11 499 674 €
15AFFFA027	ST SAUVEUR SUR TINEE – ABRI A SEL	487 347 €		487 347 €	487 347 €		
15AFFFA094	TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET MISE AUX NORMES	682 507 €		682 507 €	212 106 €	10 000 €	460 401 €
15AFFFA198	ACQUISITIONS FONCIERES POUR RELOCALISATION	8 150 000 €		8 150 000 €	6 932 088 €	765 000 €	452 912 €
15AFFFA199	MAINTENANCE DES BATIMENTS PREVENTION ET SECURISATION	215 000 €	150 000 €	365 000 €	197 828 €	167 172 €	
		22 689 854 €	8 559 586 €	31 249 440 €	14 219 625 €	4 616 828 €	12 412 987 €

21.28 Affectation des autorisations de programme - Budget Principal - Direction Systèmes Numériques et Smart City.

A l'unanimité des suffrages exprimés à l'exception de Benoît KANDEL (pouvoir Olivier BETTATI), Guillaume ARAL et Marc-André DOMERGUE qui s'abstiennent, le conseil métropolitain :

- approuve l'augmentation des affectations d'autorisation de programme, telle que présentée ci-après :

AP votée : 3 391 955,00 €, dont 1 705 000,00 € d'ores et déjà affectés, dont 1 498 710,16 € engagés et 1 278 432,40 € mandatés.

Chapitre 0701 – CIRCULATION VOIRIE METROPOLITAINE- RECURRENT	
Intitulé de l'autorisation de programme : AP20150701AP-GLOB INSTALLATION ET EQUIPEMENTS DE VIDEOSURVEILLANCE ROUTIERE	
Historique de l'AP : Montant de l'AP votée : 3 391 955 € (a) Montant des affectations antérieures : 1 705 000 € (b) Disponible pour affecter : 1 686 955 € (c=a-b)	
Objet de l'affectation : VIDEO SURVEILLANCE ROUTIERE - 15AFFFA109	Montant de l'affectation : 1 705 000,00 €
<i>Demande affectation complémentaire VIDEO SURVEILLANCE ROUTIERE</i>	<i>1 686 955,00 €</i>
Montant total de l'affectation	3 391 955,00 €
Situation de l'AP (après affectation)	0,00 €

Echéancier prévisionnel des affectations de 0701	Montant des affectations antérieures	Montant révision des affectations	Montant affectations après révision	CP antérieurs	2018	2019	2020
Vidéo surveillance routière	1 70500,00	1 686 955,00	3 391 955,00	1 271 955,00	720 000,00	1 325 000,00	75 000,00
TOTAL	1 705 000,00	1 686 955,00	3 391 955,00	1 271 955,00	720 000,00	1 325 000,00	75 000,00

21.29 Mise en place du label auto partage pour les opérateurs de mobilité d'auto partage.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le dispositif de labellisation du service d'auto partage pour les opérateurs de mobilité en auto partage ;
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.30 Attribution d'une subvention aux acquéreurs particuliers d'un véhicule 100% électrique neuf résidant sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur - Mise en place du dispositif pour l'année 2019.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve pour l'année 2019, la mise en place du versement d'une subvention forfaitaire de 2 000 € aux particuliers se portant acquéreur d'un véhicule 100% électrique,
- décide que le versement de cette subvention sera conditionné par la présentation d'un dossier complet à la Métropole, dans les six mois à compter de la date de la facture d'achat, la signature d'une convention et le respect des conditions d'attribution établies dans ladite convention, portant notamment sur :
 - les véhicules éligibles : de catégorie M1, 100% électriques, neufs, acquis sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2019 et immatriculés auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes,
 - les personnes concernées : uniquement les particuliers ayant leur résidence principale sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 60 000 € et abandonnant leur ancien véhicule thermique,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur des crédits à ouvrir au budget annexe des transports 2019, au compte 6574, code service GA,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.31 Attribution d'une subvention pour les acquéreurs de deux roues électriques neufs résidents de la Métropole Nice Côte d'Azur - Renouvellement du dispositif pour l'année 2019

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve pour l'année 2019, le renouvellement du versement d'une subvention aux particuliers résidant à titre principal sur le territoire métropolitain se portant acquéreur d'un deux roues électrique, tel que défini dans l'article 2 de la convention type, jointe à la présente,
- décide que le versement de cette subvention sera conditionné par la signature d'une convention et la présentation d'un dossier complet,
- décide d'imputer la dépense correspondante dans la limite des crédits ouverts au budget annexe transport 2019, au compte 6574, code service GA,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

21.32 Electromobilité – Accélération de l'utilisation des véhicules propres

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- intègre la réduction des impacts de notre parc roulant dans notre politique d'acquisition et de gestion,

- fixe la part d'achat minimale de véhicules électriques chaque année à 35 % des véhicules nouvellement acquis,
- réduit son parc roulant de véhicules légers, notamment en augmentant le nombre de véhicules en pool à disposition des personnels et en diversifiant son offre de scooters électriques, afin de favoriser encore davantage l'électromobilité sur le territoire métropolitain,
- proscrit l'achat des véhicules diesel dans tous les segments dès lors qu'une autre motorisation que le diesel est proposée sur le marché,
- crée un service de vélo-partage à l'attention des agents de la Métropole,
- rend systématique pour les véhicules particuliers, l'achat des pneumatiques se situant dans la classification comprise entre A et C pour la consommation en carburant, dès lors que cela est possible,
- valorise dans les marchés publics les huiles automobiles biodégradables en introduisant un critère qualité environnementale.

Dossiers rapportés par Monsieur Christian TORDO – Président de la commission emploi, développement économique, aménagement et urbanisme

23.1 Exonération du coût de l'accompagnement du CEEI pendant 12 mois pour les nouvelles start-ups dont le domaine d'activité s'inscrit dans le développement durable.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- décide d'exonérer les start-ups dont l'activité est axée sur le développement durable du coût de l'accompagnement par le CEEI pendant 1 an,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

23.2 Commune de Cagnes-sur-Mer - Approbation de la modification n°4 du plan local d'urbanisme.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le dossier de modification n° 4 du plan local d'urbanisme de Cagnes-sur-Mer, tel qu'annexé à la délibération,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à accomplir et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Métropole et en mairie de Cagnes-sur-Mer durant un mois.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département des Alpes-Maritimes.

La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs métropolitain.

Conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public. Il pourra être consulté :

- en mairie de Cagnes-sur-Mer, service urbanisme et droits des sols, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- dans les locaux de la Métropole - service de la planification - Quartier de l'Arénas - 455 promenade des Anglais, immeuble les Cimes – 5^{ème} étage – 06200 Nice, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Conformément à l'article L.153-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération deviendra exécutoire un mois suivant sa transmission à monsieur le Préfet.

Dossiers rapportés par Monsieur Hervé PAUL – Président de la commission eau, assainissement et énergie

26.1 - Convention d'occupation temporaire du domaine public routier métropolitain par la société DALKIA pour la création et l'exploitation d'une boucle d'eau tempérée dans le secteur du Grand Arénas.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil métropolitain :

- approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public routier métropolitain pour la réalisation et l'exploitation d'une boucle d'eau tempérée,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- décide que les opérations financières relatives à l'application de la convention seront imputées sur le budget principal, compte 70323 pour les recettes.

M. Bernard ASSO ne prend pas part au vote

26.2 Convention d'occupation temporaire du domaine public maritime de la station d'épuration Haliotis par la société DALKIA pour la création et l'exploitation d'un échangeur thermique.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil métropolitain :

- approuve le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public maritime pour la réalisation d'un réseau urbain de chaleur et de froid,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- décide que les opérations financières relatives à l'application de la convention seront imputées sur le budget annexe de l'assainissement, chapitre 70 compte 70611 pour les recettes.

M. Bernard ASSO ne prend pas part au vote

26.3 Convention de vente du potentiel thermique d'un volume d'eaux traitées de la station d'épuration Haliotis.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le projet de convention de vente du potentiel thermique d'un volume d'eaux traitées tel qu'annexé,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- décide que les opérations financières relatives à l'application de la convention seront imputées sur le budget annexe de l'assainissement, compte 7078 pour les recettes.

26.5 Avancement du contrat métropolitain avec l'agence de l'eau pour une gestion durable des milieux aquatiques.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- élabore le bilan global du contrat métropolitain, à la fois technique, administratif et financier, sur la base du suivi des indicateurs et de l'état des financements,
- autorise, dans le cadre de l'adoption du 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le lancement des travaux d'élaboration d'un second contrat métropolitain pour les 5 prochaines années autour d'axes prioritaires partagés pour une gestion durable de l'eau et des rivières, du Mercantour à la Méditerranée,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Dossier de Monsieur Hervé PAUL – Président de la commission eau, assainissement et énergie rapporté par Madame Véronique PAQUIS – Présidente de la commission environnement, enseignement supérieur et recherche

26.4 Lutte contre la pollution plastique en Méditerranée : limitation progressive de l'utilisation de contenants à usage unique.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve la fin de la fourniture de bouteilles en plastique :
 - lors des séances du conseil métropolitain. Il en sera de même pour les bureaux métropolitains ;
 - dans les bâtiments administratifs de la Métropole.Celles-ci seront remplacées par des contenants durables.

- approuve le lancement, par la Métropole, d'une démarche auprès :
 - de ses agents et de ses élus ;
 - de ses communes membres, des organisateurs de manifestations et de ses délégataires de service public ;

pour les inciter à limiter progressivement et partout où cela est possible, leur utilisation des contenants à usage unique et, pour les cas où l'utilisation d'un produit à usage unique s'impose, à le remplacer par un contenant durable.

Dossier de Monsieur Hervé PAUL – Président de la commission eau, assainissement et énergie rapporté par Madame Martine OUAKNINE conseillère métropolitaine déléguée

26.6 Propositions d'actions pour renforcer la prise en compte du développement durable dans la commande publique.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve les propositions d'actions en vue de renforcer le développement durable dans la commande publique :
 - Renforcer le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables en promouvant les actions relatives à l'économie circulaire,
 - Renforcer le suivi d'action dans le cadre de l'exécution de la charte chantier vert,
 - Mettre en place un suivi des thématiques pour améliorer l'intégration du développement durable dans les marchés publics,
 - Faire un premier focus sur les nouvelles normes relatives aux contenants en plastique et l'impact sur les marchés existants,
 - Mettre en place un plan de formation du personnel spécifique « développement durable ».
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers délégataires de signature à signer la Charte d'Achat Public Durable avec le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire ;
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Monsieur Pierre-Paul LEONELLI – Président de la commission propreté et collecte

27.1 Extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le principe de l'extension dès 2019 des consignes de tri à tous les emballages ménagers, notamment ceux en plastique, et le lancement d'une étude portant sur la faisabilité d'une augmentation de la fréquence de la collecte sélective,
- autorise la Métropole Nice Côte d'Azur à recevoir les remboursements de frais de fonctionnement et de dépenses d'investissement qu'elle a engagés et qui seront versés par CITEO-ADELPHÉ. »
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers délégataires de signature à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

27.2 Expérimentation de l'utilisation d'une benne à ordures ménagères au bio GNV.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve l'expérimentation d'une benne à ordures ménagères alimentée au BIO GNV pendant 3 semaines à compter du 2 novembre 2018,
- approuve la convention à intervenir avec les partenaires de l'opération,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossiers rapportés par Madame Véronique PAQUIS – Présidente de la commission environnement, enseignement supérieur et recherche

28.1 Présentation du rapport 2018 de développement durable.

Le conseil métropolitain :

- prend acte de la présentation du rapport 2018 de développement durable, intégrant le bilan de l'Agenda 21 métropolitain pour l'année 2018 (période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018) ainsi que son bilan global pour la période 2013 à 2018.

28.2 Résultat de l'Appel à Projets des communes dans le cadre de l'Agenda 21 métropolitain : Lauréats de l'édition 2018.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le choix des projets lauréats ainsi que le montant attribué à chacun d'entre eux,
- décide d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, code service GD, chapitre 65, compte 6573410, fonction 701000,
- confirme le lancement de l'édition 2019 de l'appel à projets des communes membres de la Métropole,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

28.3 Lancement du Plan d'Actions pour la Mer et le Littoral de la Métropole.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve les trois orientations stratégiques guidant l'action pour la protection et la valorisation de la mer et du littoral de la Métropole ainsi que le lancement de leur traduction en un Plan d'Actions Métropolitain,
- approuve, dans ce cadre, l'élaboration d'un schéma territorial de restauration écologique du littoral de la Métropole en mobilisant l'expertise et les compétences internes ayant trait notamment à l'assainissement, au pluvial, aux activités portuaires, maritimes et balnéaires,

- approuve également l'initiation d'un atlas de la biodiversité remarquable de la bande côtière de la Métropole, s'intéressant particulièrement aux habitats favorables à l'installation de juvéniles, et son engagement sur le budget principal 2019 (compte 617, fonction 701000, code service GD),
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à solliciter des partenariats et des aides financières pour la mise en œuvre de la délibération, notamment auprès de l'Union européenne, l'Etat, l'Agence de l'eau, l'Agence française pour la biodiversité, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer toutes les pièces consécutives à son exécution.

28.4 Renforcement de la gestion écologique et sans pesticide sur le territoire métropolitain.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve :
 - Le lancement progressif d'une démarche globale de gestion écologique de tous les espaces verts et de nature conçus et/ou gérés par la Métropole,
 - Le renforcement de l'accompagnement de la Métropole auprès des communes dans cette problématique,
 - La poursuite des actions de communication et de sensibilisation auprès des citoyens.
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

28.5 Politique de soutien à la création de jardins collectifs (familiaux, partages et d'insertion) et pédagogiques sur le territoire métropolitain.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- décide de poursuivre le soutien de la Métropole à la création de jardins collectifs et pédagogiques sur le territoire par la mise à disposition de son expertise et de son ingénierie technique à destination des communes membres souhaitant s'engager dans cette démarche,
- acte que cette thématique figure parmi celles qui seront priorisées lors de la 5^{ème} édition de l'Appel à projets Agenda 21 métropolitain en 2019,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

28.6 Application de la directive européenne 2002/49/CE - évaluation et gestion du bruit dans l'environnement - validation des cartes stratégiques du bruit complémentaires.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve les cartes de bruit actualisées ainsi que le résumé non technique et le rapport d'exposition au bruit annexés à la délibération,
- prend acte de leur transmission à monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes en application de l'article L. 572-70 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de leur mise à disposition du public dans les services de la Métropole Nice Côte d'Azur —direction de l'environnement - Observatoire du Développement Durable, 333 Promenade des Anglais à Nice ainsi qu'à la

mise en ligne des éléments obligatoires sur internet en application de l'article R. 572-16 du même code,

- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

28.7 Convention d'expérimentation entre la Métropole Nice Côte d'Azur et le CNEA-U-EXPENICE : mise en œuvre d'écrans bas acoustiques innovants.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la Métropole et le Consortium CNEA-U-EXPENICE.
- décide que les crédits afférents seront prélevés sur le budget principal, section de fonctionnement, compte 61558, fonction 701000, chapitre 011, code service GD.
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

28.8 Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) - Sensibilisation du Grand Public à la conception des matériaux durables inspirée du Biomimétisme.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- soutient l'IMREDD pour l'organisation de conférences, exposition et manifestations de sensibilisation du grand public sur tout le territoire de la Métropole,
- autorise l'IMREDD, avec l'accord des maires des communes concernées, à installer des capteurs connectés pour une expérimentation grandeur nature et multisites,
- soutient activement l'initiative de l'IMREDD d'organiser un challenge interclasses,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer tous les actes afférents à l'exécution de la délibération.

28.9 Sensibilisation du grand public et éducation des scolaires au développement durable - octroi de subventions en 2019 à diverses associations.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- autorise l'octroi d'une subvention aux associations ci-dessous :
 - l'Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement (ADEE) pour les programmes scolaires « Energie » et « Risques Inondations » pour un montant de 8 000 €, dont 6 524 € pour le programme « Watty à l'école »,
 - Azzura lights pour le programme scolaire « J'économise l'énergie : « ça chauffe pour ta planète » pour un montant de 2 000 €,
 - Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne 06 (SNAM 06) pour le programme scolaire « L'école de la Montagne » pour un montant de 1 000 €,

- Centre de Découverte du Monde Marin (CDMM) pour le programme scolaire « Découverte de la Méditerranée » pour un montant de 9 500 € et pour le projet des Assises Jeunes et Méditerranée 2019 pour un montant de 12 000 €, soit un total pour l'association CDMM de 21 500 €,
- la Fédération Départementale de la Pêche et du Milieu Aquatique des Alpes- Maritimes pour le programme scolaire « la rivière et la pêche » pour un montant de 5 000 €,
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le programme scolaire « Mon école est un refuge LPO » pour un montant de 5 550 €,
- Méditerranée 2000 pour les programmes scolaires « le monde de l'abeille », « au fil de l'eau », « les oreilles tranquilles », « évolution et aménagement du paysage » et « Scol-Air » pour un montant de 21 000 €,
- Sens Solidaires pour le programme scolaire « Un autre regard sur le monde » pour un montant de 4 000 €,
- SOS Grand Bleu pour le programme scolaire « Classe de Mer - Voile et cétacés » pour un montant de 5 900 €,
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Iles de Lérins » pour un montant de 2 000 €,

Soit un montant total de 75 950 €,

- autorise le règlement des subventions pour un montant total de 75 950 €, sur les crédits inscrits au budget principal 2019, sur le compte 657480, chapitre 65, fonction 701000, code service GD,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération et notamment la lettre d'engagement au programme « Watty à l'école » avec l'entreprise ECO CO2.

28.10 - Soutien à l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) et notamment de la French Tech Côte d'Azur.

Le conseil métropolitain :

- prend acte que la candidature pour la création d'un Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA), initiée par Université Côte d'Azur, INRIA et le CNRS dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), a été retenue,
- confirme que la Métropole Nice Côte d'Azur engagera toutes les actions de coopération et de partenariat qui pourront être bénéfiques à nos développements respectifs et soutiendra l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle (3IA) Côte d'Azur pour la création de laboratoires de recherche communs avec les entreprises du territoire et notamment de la French Tech Côte d'Azur,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

Dossier rapporté par Monsieur Roger ROUX – Président de la commission activités portuaires et maritimes

30.1 Animation du site Natura 2000 en mer « Cap Ferrat » - Renouvellement de candidature.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le fait que la Métropole propose sa candidature, pour le renouvellement de l'animation du site Natura 2000 en mer « Cap Ferrat » au prochain comité de pilotage et ce, pour la période 2019-2021,
- désigne monsieur Roger ROUX, en tant que représentant de la Métropole au comité de pilotage de ce site Natura 2000, et l'autorise à renouveler sa candidature pour en assurer la présidence pour la période 2019-2021,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à accomplir les démarches nécessaires à la demande et à l'obtention de subventions pour financer la mission d'animateur ainsi que toute action en lien avec la préservation de ce site Natura 2000, et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

Dossier rapporté par Monsieur René CLINCHARD – Vice-président de la commission environnement, enseignement supérieur et recherche

45.1 Arboretum Marcel Kroënlein à Roure : attribution d'une subvention.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil métropolitain :

- reconnaît l'attrait touristique métropolitain de cet espace naturel remarquable qui participe par son activité au rayonnement de la Métropole,
- identifie ce site de l'Arboretum comme un pôle de biodiversité participant à la valorisation et la richesse de sa biodiversité,
- approuve le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'association sur le budget 2019 et l'imputation de la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, code service GD, compte 65748, fonction 701000,
 - autorise monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération

Monsieur René CLINCHARD ne prend pas part au vote

Dossier rapporté par Madame Maty DIOUF – Conseillère Métropolitaine Déléguée

55.1 Rapport de la Métropole Nice Côte d'Azur sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2018 - Orientations.

Le conseil métropolitain :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique conduite en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'exercice 2018,
- approuve les nouvelles orientations 2019 de cette politique tant au niveau des ressources humaines que de la vie locale, en mettant en place les actions prévues par le plan d'action 2016-2020, autour de 5 axes de travail retenus qui sont : réduire les stéréotypes, lutter contre les violences faites aux femmes, améliorer l'articulation des temps de vie, favoriser, promouvoir et diffuser une culture de l'égalité, développer la mixité.

Dossiers rapportés par Madame Nadia LEVI – Vice-présidente de la commission finances, ressources humaines et transport

56.1 Poursuite du déploiement du télétravail pour les agents de la Ville de Nice, du CCAS et de la Métropole.

Le conseil métropolitain :

- prend acte du bilan positif de la mise en place du télétravail comme alternative organisationnelle au sein de nos administrations,
- prend acte du bilan positif de ce dispositif en matière de qualité de vie environnementale,
- approuve la poursuite du déploiement du télétravail afin d'en faire un outil de performance de nos organisations du travail notamment en favorisant la mobilité des agents vers des missions entrant dans le cadre du télétravail et en en faisant un enjeu de rationalisation des espaces de travail,

56.2 Indemnité kilométrique vélo - mise en œuvre à titre expérimental.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le lancement d'une réflexion collective au sein des services métropolitains, en partenariat avec les représentants du personnel pour la mise en œuvre du versement d'une indemnité kilométrique à titre expérimental pour deux ans dès l'année 2019.
La dépense est estimée à 24 000 € pour une année, en fonction d'un pourcentage de bénéficiaires estimé à 3% des agents de la métropole.

Dossiers rapportés par Madame Nicole MERLINO-MANZINO – Conseillère Métropolitaine Déléguée

58.1 Politique agricole et alimentaire métropolitaine.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- décide de la mise en œuvre d'une politique agricole et alimentaire métropolitaine,
- approuve la pérennisation et l'adaptation des outils existants décrits dans la délibération,
- engage les études visant à la mise en place de nouveaux dispositifs en faveur d'une agriculture durable,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature, à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

58.2 Convention de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur, GRDF et SEVEN pour la création sur le site du MIN d'une station d'approvisionnement en bio gaz naturel pour véhicules.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve la convention de partenariat entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la société GRDF et la société SEVEN OCCITANIE pour le développement d'une station d'approvisionnement en bio gaz naturel sur le MIN de Nice, et pour l'organisation d'une journée de présentation de la solution du bio gaz naturel pour véhicules, le 23/11 sur le site des MIN de Nice,
- autorise la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société GRDF prévoyant la mise à disposition gratuite d'un espace des MIN de Nice pour la tenue d'une réunion d'information sur le bio gaz naturel pour véhicules à destination des entreprises de logistiques du territoire prévue le 23 novembre 2018,
- autorise la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société SEVEN prévoyant la mise à disposition gratuite d'un espace de 30 m² sur le site des MIN de Nice pour la création d'une station d'approvisionnement en bio gaz naturel pour véhicules,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer ces conventions ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Monsieur Olivier GUERIN – Conseiller Métropolitain

61.1 Réalisation d'un diagnostic santé-environnement.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- approuve le principe de la réalisation d'un diagnostic santé-environnement à l'échelle du territoire métropolitain,
- autorise la Métropole Nice Côte d'Azur à rechercher au préalable des partenaires et financements pour la réalisation de cette étude,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer tout document relatif au lancement et à la réalisation de ce diagnostic.

Dossier rapporté par Monsieur Jacques DEJEANDILE – Conseiller Métropolitain

62.1 Commission Intercommunale pour l'accessibilité - Présentation du rapport d'activité 2017.

Le conseil métropolitain :

- prend acte du rapport annuel de l'exercice 2017,
- prend acte que ce rapport sera adressé au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ainsi qu'aux membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

Dossier rapporté par Madame Andrée ALZIARI-NEGRE – Conseillère Métropolitaine

75.1 Lancement du plan d'actions de la Métropole Nice Côte d'Azur, en faveur des abeilles et autres pollinisateurs.

A l'unanimité, le conseil métropolitain :

- adopte le Plan d'actions métropolitain en faveur des abeilles et autres pollinisateurs,
- autorise monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégués de signature à le signer ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.

La séance est levée à 18h00

Christian ESTROSI